

**Demande de permis de construire n° PC 075 117 17 V0038 concernant le projet
« la Ville Multistrates », boulevard d'Aurelle de Paladines / rue Gustave
Charpentier / avenue de la Porte des Ternes (17^e arrondissement de Paris)**

Consultation des collectivités territoriales intéressées par le projet
(article L. 122-1-V du code de l'environnement)

Conformément à l'article L. 122-1-V du code de l'environnement, le dossier présentant le projet comprenant :

- l'étude d'impact, ses annexes et son résumé non technique ;
- la demande de permis de construire n° PC 075 117 17 V0038 pour le projet « la Ville Multistrates », concernant la construction, sur une dalle couvrant le boulevard périphérique, d'un bâtiment de bureau de 7 étages sur un nouveau de stationnement et d'un bâtiment d'habitation de 9 étages et de commerce à rez-de-chaussée, 1^{er} et 9^{ème} étage, d'un jardin collectif en cœur d'îlot au R+1 et de serres agricoles en toitures terrasses – boulevard d'Aurelle de Paladines / rue Gustave Charpentier / avenue de la Porte des Ternes (17^e arrondissement de Paris) ;

a été transmis pour avis, le 20 août 2018, à la commune de Paris (commune d'implantation du projet) et la commune de Neuilly-sur-Seine (collectivité territoriale susceptible d'être intéressée par le projet en raison de sa proximité avec le site du projet) :

La commune de Paris a émis un avis sur le dossier par délibération n° 2018 DU 187 en date des 24, 25 et 26 septembre 2018. Le document correspondant est reproduit ci-après.

Au 1^{er} novembre 2018, la commune de Neuilly-sur Seine n'avait pas émis d'avis.

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DU 187 APUI sur le site Ternes-Villiers (17e) – Projet la Ville Multistrates – Avis favorable du Conseil de Paris sur l'étude d'impact et la demande de Permis de Construire dans le cadre de la consultation préalable des collectivités (art. L122.I,V du code de l'Environnement).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses article L. 122-1-V et R. 122-7-I ;

Vu la délibération 2016 DU 93 du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 relative à la désignation du lauréat APUI sur le site Ternes-Villiers (17e), au principe de déclassement, au protocole de vente et à l'autorisation de dépôt des autorisations d'urbanisme ;

Vu le dossier présentant le projet la Ville Multistrates, comprenant l'étude d'impact et la demande de permis de construire, et annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis du Maire du 17ème arrondissement en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu le projet en délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris sollicite l'avis du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris émet un avis favorable sur le dossier présentant le projet La Ville Multistrates, comprenant l'étude d'impact et la demande de permis de construire.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO